



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 19 JANVIER 2022

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 09
- présents : 07
- pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 13/01/2022

Date d'affichage : 13/01/2022

Secrétaire de séance :
Jean-Jacques GUINOT

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Bernard BALMONT, M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT, Jean-Jacques GUINOT, Mme Sylvie SEGAUD.

Excusés : M. Frédéric BAUDIN donnant pouvoir à Jean-Jacques GUINOT ; Mme Nathalie LETANG donnant pouvoir à Sylvie SEGAUD.

I / Désignation du Secrétaire de séance :

M. Jean-Jacques GUINOT

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

II / Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

M le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ le fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux,
- ✓ la demande de subvention pour la mise en place et réfection d'équipements communaux.

Ces points sont acceptés à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

III / Convention globale avec la SPA de Chagny :

La SPA assure la capture, la garde, la recherche des propriétaires et la prise en charge des animaux pour une cotisation annuelle de 200 € (1€ par habitant, en fonction de la population de la commune).

La convention est approuvée à l'unanimité. Les coordonnées téléphoniques seront publiées sur Facebook, Panneau Pocket, et sur le site web.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

III / Adhésion à l'ANCV : (chèques vacances)

Nécessaire pour l'encaissement des paiements effectués par les loueurs du gîte rural ou de la salle des fêtes, l'adhésion est approuvée à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

IV / Achats mutualisés proposés par la Communauté Urbaines Creusot Montceau

La CUCM propose des achats mutualisés pour diverses fournitures de bureau, d'outillages. Une réunion d'information est prévue le 04 Février prochain, à laquelle participera Jean Jacques Guinot, si possible.

V / Dans le cadre d'une vente d'un terrain non constructible, la commune doit se prononcer sur son droit de préemption

Il s'agit d'un terrain appartenant à M. Alonzo pour lequel la commune n'exercera pas son droit de préemption.

VI / Dans le cadre du fonds de concours de la CUCM pour l'entretien des chemins ruraux des communes

L'aide financière de 9128 € versée par la CUCM pour l'année 2021 sur le budget 2022 est acceptée à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

VII / Demande de subvention pour la mise en place et réfection d'équipements communaux

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en place et la réfection d'équipements communaux (création de deux bureaux et d'un local technique dans le bâtiment actuel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à présenter une demande de subvention au titre « Appel à projets départemental 2022 »

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 à la section d'investissement au chapitre 21.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

VIII / Questions diverses :

- Lors de la location du gîte ou de la salle des fêtes, les consommations eau & électricité doivent-elles être facturées au forfait (sur une moyenne annuelle ou saisonnière) ou au relevé de compteur (situation actuelle) ?

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal préfère une facturation à la consommation réelle. Sans régisseur déclaré, les chèques de caution ou d'arrhes ne sont pas recevables par le trésor public.

- Informations à diffuser :

- ✓ Morey Infos devrait paraître avant la fin janvier ;
- ✓ Installation du défibrillateur sous l'auvent de la Mairie ;
- ✓ La déchèterie de Saint Léger sur Dheune est accessible à tout habitant de Morey avec une carte d'accès à demander au SIRTOM de Chagny (5 €), en cas de perte ;
- ✓ Les déchetteries CUCM sont également accessibles avec la carte de la CUCM.

- Travaux en projet et en cours :

- ✓ Limitation du stationnement sauvage à Fangey ;
- ✓ Limitations de vitesse envisagées dans les hameaux (panneaux, arrêtés du Maire) ;
- ✓ Dégât des eaux minime au gîte ;
- ✓ Fuite toiture église (réfection toiture prévue mais pas programmée) ;
- ✓ Remise en état complète des portails et ferronneries du monument aux morts, du portail de la salle des fêtes et du cimetière commencée ;
- ✓ Contrôle extincteur : en installer un près de la porte d'entrée latérale ;
- ✓ Des devis sont à étudier pour l'achat d'outillage espaces verts (mutualisation CUCM ?) ;
- ✓ Le local pour l'agent d'entretien doit être acquis et installé rapidement ;
- ✓ Réfection urgente des chemins très endommagés par les eaux de ruissellement en 2021 ;
- ✓ Quelle solution pour que les cadeaux de Noël non retirés par les familles arrivent à destination ?
- ✓ L'installation, par la CUCM, de panneaux indicateurs du chemin de randonnée local sera mis en place dernière semaine de janvier (à diffuser sur les réseaux sociaux) ;
- ✓ Les colis remis aux « anciens » n'ont pas fait l'unanimité.

Séance levée à 21 h 30

Le prochain conseil municipal est prévu le 21/02/2022 à 19h